

**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CARAQUET TENUE LE VENDREDI 4 SEPTEMBRE 2015
À 12 h 30 À L'HÔTEL DE VILLE DE CARAQUET**

SONT PRÉSENTS : Monsieur le maire suppléant Jean-Guy Blanchard et les membres : Michel G. Boucher, Yves Roy, Louise Blanchard, Mario Vienneau, Mariette Paulin, Marie-Soleil Landry et Rosaire Labrie

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Marc Duguay, directeur général, Jean-Marc Gauvin, conseiller juridique et Annie Lanteigne, adjointe exécutive

Monsieur le maire suppléant, Jean-Guy Blanchard, appelle l'assemblée à l'ordre vers 12 h 33.

2015-250

Ordre du jour

Sur proposition du conseiller Yves Roy et appuyée par le conseiller Rosaire Labrie, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adoptée

2015-251

Conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

2015-252

Offre concernant
l'expropriation – Lucien
Cormier

Sur proposition du conseiller Michel G. Boucher et appuyée par la conseillère Mariette Paulin;

ATTENDU QUE l'aménagement de la voie de contournement nécessite la relocalisation des pistes de randonnée et de ski qu'utilise le Club Plein Air Caraquet inc. sur les terrains de la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil a commencé des procédures d'expropriation et que le conseil désire offrir une compensation juste et équitable aux propriétaires de terrains nécessaires à la relocalisation des pistes;

ATTENDU QUE le propriétaire a pu démontrer que des travaux d'aménagement d'un rond-point sur sa propriété afin de donner accès à la Rue Rosemonde seraient avantageux pour la municipalité;

IL EST RÉSOLU d'accepter l'offre de Lucien Cormier pour le transfert à la municipalité d'une partie du terrain portant le numéro d'identification NID 20379731 pour la somme de 2 850 \$ et l'engagement de la municipalité d'aménager, le ou avant le 30 septembre 2020, la rue Rosemonde selon les normes généralement acceptables comme accès public à la propriété précitée de manière à créer deux lots réglementaires, incluant l'aménagement d'un cul-de-sac réglementaire sur la propriété précitée, ainsi que les services d'aqueduc municipal et d'égouts municipaux. L'offre comprend un engagement du propriétaire à verser à la municipalité une contribution de 5 000 \$ pour chacun des deux lots qui seront ainsi créés, soit 10 000 \$ au total, lorsque la construction sera faite et au plus tard lorsque le transfert d'un lot adossé au cul-de-sac aura lieu. Le maire et la secrétaire municipale sont autorisés à signer tout document visant à donner effet à la présente résolution.

Adoptée

2015-253

Offre concernant
l'expropriation – Roger
Blanchard

Sur proposition de Marie-Soleil Landry et appuyée du conseiller Rosaire Labrie;

ATTENDU QUE l'aménagement de la voie de contournement nécessite la relocalisation des pistes de randonnée et de ski qu'utilise le Club Plein Air Caraquet inc. sur les terrains de la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil a commencé des procédures d'expropriation et que le conseil désire offrir une compensation juste et équitable aux propriétaires de terrains nécessaires à la relocalisation des pistes;

ATTENDU QUE le propriétaire a pu démontrer que des travaux de sylviculture ont été faits sur sa propriété et qu'il a subi des dommages découlant de l'utilisation des pistes par le passé;

IL EST RÉSOLU de présenter une offre d'achat à monsieur Roger Blanchard pour une partie du terrain portant le numéro d'identification NID 20606803 au montant total de 7 400 \$; le maire et la secrétaire municipale étant autorisés à signer tout document visant à donner effet à la présente résolution.

2015-254

Amendement à la résolution
2015-253 – Offre concernant
l'expropriation – Roger
Blanchard

Sur proposition de la conseillère Louise Blanchard et appuyée par le conseiller Michel G. Boucher, il est résolu d'offrir 1300 \$ de plus à monsieur Roger Blanchard en guise de compensation aux dommages subis découlant de l'utilisation des pistes par le passé.

OUI - quatre (4)

NON – trois (3) – Le conseiller Yves Roy et les conseillères Mariette Paulin et Marie-Soleil Landry

Adoptée

2015-255

Résolution amendée – offre
concernant l'expropriation –
Roger Blanchard

Sur proposition de la conseillère Louise Blanchard et appuyée par le conseiller Michel G. Boucher;

ATTENDU QUE l'aménagement de la voie de contournement nécessite la relocalisation des pistes de randonnée et de ski qu'utilise le Club Plein Air Carquet inc. sur les terrains de la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil a commencé des procédures d'expropriation et que le conseil désire offrir une compensation juste et équitable aux propriétaires de terrains nécessaires à la relocalisation des pistes;

ATTENDU QUE le propriétaire a pu démontrer que des travaux de sylviculture ont été faits sur sa propriété et qu'il a subi des dommages découlant de l'utilisation des pistes par le passé;

IL EST RÉSOLU de présenter une offre d'achat à monsieur Roger Blanchard pour une partie du terrain portant le numéro d'identification NID 20606803 au montant total de 8 700 \$; le maire et la secrétaire municipale étant autorisés à signer tout document visant à donner effet à la présente résolution.

OUI - quatre (4)

NON – trois (3) – Le conseiller Yves Roy et les conseillères Mariette Paulin et Marie-Soleil Landry

Adoptée



2015-256

Offre concernant
l'expropriation – Paul André
et Josée Friolet

Sur proposition du conseiller Yves Roy et appuyée par la
conseillère Louise Blanchard;

ATTENDU QUE l'aménagement de la voie de
contournement nécessite la relocalisation des pistes de
randonnée et de ski qu'utilise le Club Plein Air Caraquet inc. sur
les terrains de la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil a commencé des procédures
d'expropriation et que le conseil désire offrir une compensation
juste et équitable aux propriétaires de terrains nécessaires à la
relocalisation des pistes;

ATTENDU QUE les propriétaires ont pu démontrer que des
travaux de sylviculture ont été faits sur sa propriété;

IL EST RÉSOLU d'accepter l'offre de Marie Josée et Paul
André Friolet pour le transfert à la municipalité d'une partie du
terrain portant le numéro d'identification NID 20393833 au
montant total de 6 000 \$; le maire et la secrétaire municipale
étant autorisés à signer tout document visant à donner effet à la
présente résolution. Adoptée

2015-257

Questions nouvelles

Aucune question nouvelle

2015-258

Suivi des dossiers

Halte nautique : La conseillère Marie-Soleil Landry
demande si des nouvelles ont été reçues concernant la halte
nautique. Le directeur général répond qu'ils sont encore en
attente du gouvernement fédéral.

2015-259

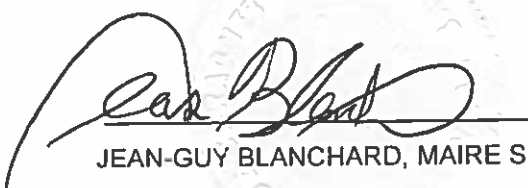
Présentations et
interventions du public

Aucune présentation ni intervention du public.

2015-260

Levée de l'assemblée

Sur proposition du conseiller Yves Roy, il est résolu de lever
l'assemblée. Et la séance est levée vers 12 h 57.



JEAN-GUY BLANCHARD, MAIRE SUPPLÉANT



MARC DUGUAY, SECRÉTAIRE MUNICIPAL ADJOINT